

Ranville

## Pas de motion pour le lycée à l'interco

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | lundi 27 février 2017

344 mots



Guillaume Langlais, conseiller municipal de Dives-sur-Mer, n'a pas convaincu ses collègues communautaires de voter une motion contre la fermeture de la classe de première du lycée de Dives.

Normandie Cabourg Pays d'Auge (NCPA) a dit non à une très large majorité, à la proposition d'un des délégués, d'une motion contre la fermeture de la classe de première des Systèmes électroniques numériques (SEN).

Dès l'ouverture du conseil communautaire jeudi, à Ranville, Olivier Paz, son président, a dit qu'il mettrait au vote, en fin de séance, une position générale de l'assemblée communautaire vis-à-vis des motions. « **Si nous ne voulons pas que cela soit des coups d'épée dans l'eau, je pense qu'il est souhaitable que l'assemblée se concentre sur ses domaines de compétence...** »

Pas le fait de la Région mais de l'État

Et le lycée n'est pas compétence communautaire. « **Cela ne nous empêche pas individuellement de dire notre mécontentement, comme je le ferai personnellement** », a rappelé le président.

Lors des questions diverses, Guillaume Langlais, conseiller municipal d'opposition de Dives-sur-Mer, a cependant présenté le texte de la motion, taclant, au passage la Région pour son absence systématique au conseil d'administration. Une attaque peu appréciée par Sophie Gaugain, vice-présidente de la Région, qui a fait remarquer que « **les élus sont tous en responsabilité et il arrive que les rendez-vous soient multiples à un même horaire** ».

Elle a rappelé par ailleurs que le changement de contenu pédagogique n'était pas le fait de la Région, mais de l'État. « **Je souhaite que chacun prenne ses responsabilités** », a souligné la vice-présidente, expliquant que Condé-sur-Noireau, qui va accueillir la filière, disposait du plateau technique indispensable à la filière.

Corinne PRINTEMPS.